

# CONNEXION



## Projet El-Khomri

La première mobilisation du 9 mars contre la casse du code du travail, fut une réussite. Il n'en reste pas moins, que nous devons continuer, à nous mobiliser pour le retrait de ce projet.

Le code du travail, date du 28 décembre 1910. Le livre I, consacré aux contrats de travail, est adopté à cette date et il compile les anciens textes tel que : 1803 le déplacement des ouvriers sans être soupçonné de vagabondage, 1841 interdiction aux enfants de moins de 8 ans de travailler, 1848 relative aux accidents de travail ...

En 1912, c'est le Livre II relatif aux conditions de travail, 1925 le livre IV sur les prud'hommes et la défense des salariés, puis en 1927 le livre III sur les conventions collectives.

Aujourd'hui, beaucoup de média présente le code du travail comme étant volumineux et n'hésite pas à accentuer cet effet, en le laissant tomber lourdement sur la table. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans le code du travail, moins d'un tiers du livre est consacré aux lois, le reste ce sont des commentaires.

En 1910, il est rédigé dans le but de protéger le salarié vis-à-vis de son employeur. Or aujourd'hui, le projet El-Khomri renforce le pouvoir du patron.

Nous allons devoir travailler plus pour gagner moins. Les heures supplémentaires ne seront plus majorées que de 10 % et encore, quand l'entreprise souhaitera en payer car, elle aura la possibilité de moduler le temps de travail sur trois ans.

L'employeur pourra licencier plus facilement. Licenciement économique plus simple et sans risque de le voir être requalifié. L'indemnité prud'homale est revue à la baisse, elle sera bien inférieure au préjudice subi par le salarié en cas de licenciement abusif.

Non seulement l'entreprise va pouvoir avoir le droit de vie ou de mort sur ses employés, mais en plus, en cas d'abus elle ne sera plus sanctionnée.

Question salaire, en ce qui concerne la NAO, les négociations ne seront plus annuelles mais se feront que tous les trois ans sauf si, un des signataires décide de demander l'ouverture des négociations. Et pendant ce temps, l'inflation pourra continuer de faire des ravages dans le portefeuille des travailleurs.

Pour la santé au travail, il n'y aura plus de visite médicale à l'embauche. Pire, la visite périodique réduite déjà à deux ans aujourd'hui n'aura lieu uniquement en fonction de l'âge, l'état de santé, les conditions de travail et les risques professionnels.

Si la volonté du gouvernement était de faire de la jeunesse une main d'œuvre précaire et à bas coût, il ne s'y serait pas pris autrement.

Création d'un référendum en entreprise, afin de contourner les syndicats majoritaires. Les salariés devront voter l'application d'un accord, avec la pression patronale sur le dos ...

Ce n'est pas en affaiblissant les droits des salariés, que l'on va créer de l'emploi, et cela s'est malheureusement vérifié en Grèce, Espagne, Portugal, Irlande ...

Comment peut-on espérer créer de l'emploi, réduire la précarité ou faire baisser le chômage, en permettant de licencier plus facilement, ainsi qu'en augmentant le temps de travail ?

Avec l'échec, du pacte de responsabilité, on aurait pu penser que le gouvernement, aller apprendre la leçon, et pourtant, il n'en est rien.

## **FO Jeunes sera dans la rue le 31 mars pour exiger le retrait de ce projet de loi !**

---

### Solidaire de tous les travailleurs vulnérables

Eh oui car ce n'est pas un scoop : au travail, il y a des catégories de travailleurs statistiquement plus vulnérables. C'est évidemment le cas des jeunes, abonnés d'office au sempiternel parcours du combattant (stages-restage-périodes d'apprentissages- CDD renouvelés- mission d'intérim) jusqu'au CDI! Le mouvement actuel des jeunes contre le projet de loi El Khomri montre bien que nous ne nous faisons pas d'illusion sur le sujet! **Mais l'âge n'est malheureusement pas la dernière embûche qui se dressera sur le chemin du jeune salarié. Pour peu qu'il soit une femme, homosexuel, de peau noire, mal voyant, proche de la retraite ou tout cela à la fois, le salarié sera amené, bien trop souvent encore, à se battre pour faire reconnaître ses qualités intrinsèques, plutôt que d'être jugé sur le fondement de clichés discriminants.**

C'est pourquoi, alors que nous venons de marquer la journée internationale des droits de la femme, le 8 mars dernier, et que la journée de lutte mondiale contre l'homophobie se profile à l'horizon (le 17 mai), **FO Jeunes appelle à soutenir toutes les initiatives ayant pour but de protéger les salariés discriminés, dans l'entreprise comme dans nos syndicats.**

Et si un tel discours paraît naïf, et bien tant pis, soyons naïfs ! **Car nous sommes persuadés qu'il faut parler de ces sujets, libérer la parole et former nos équipes pour continuer à combattre ces fléaux que sont le racisme, le sexisme et l'homophobie.** Ces maux détruisent encore aujourd'hui des carrières et gâchent des potentiels. Dénoncer cela n'a rien de naïf !